

champ libre

N° 50 - mars 2014



Chers amis,
 En ce début d'année, c'est avec beaucoup d'émotion que je vous écris au nom des millions d'animaux de ferme, pour lesquels la PMAF se bat depuis maintenant vingt ans.

En 2014, la PMAF fêtera ses vingt années de combat pour le bien-être animal. Depuis sa création, l'association a permis d'améliorer les conditions de vie de millions d'animaux de ferme. De belles victoires ont été obtenues grâce à nos actions, comme, par exemple, l'interdiction de l'élevage de veaux en boxes individuels en 2007, la mise en groupe des truies gestantes, qui avant le 1^{er} janvier 2013, étaient élevées exclusivement en stalles individuelles et le développement de notre ferme éducative La Hardonnerie, qui, depuis 2011 accueille des animaux d'élevage au passé difficile.

Tout au long de ces vingt années, nous avons réussi à tisser des liens très forts avec tout un ensemble d'acteurs de la filière viande, des éleveurs aux consommateurs. Nous avons assis notre crédibilité auprès des décideurs, entamé un dialogue avec les éleveurs et futurs éleveurs, engagé plusieurs enseignes de l'agroalimentaire dans le respect du bien-être animal et fait émerger des milliers de consomm'acteurs. C'est grâce à votre fidèle soutien que nous avons pu mener ces combats et que nous continuerons à faire avancer la cause animale. Je suis profondément ému de célébrer ce vingtième anniversaire avec vous et vous remercie infiniment de votre engagement à nos côtés.

Je vous souhaite une très belle année 2014.

G. Zuccolo

Ghislain Zuccolo
 Directeur



LA PMAF FÊTE SES 20 ANS DE COMBATS

Tout au long de l'année 2014, la PMAF célébrera ses 20 ans d'actions pour le bien-être animal. Voici en avant-première quelques temps forts à venir.

En ce début d'année 2014, la PMAF se prépare à passer un cap important de son histoire. Depuis vingt ans, l'association n'a cessé de mûrir et est devenue aujourd'hui un acteur incontournable de la protection animale. Pour affirmer son identité et gagner en visibilité, la PMAF a besoin d'un nouveau nom et d'un nouveau logo, plus proches de son image actuelle. Ceux-ci vous seront bientôt dévoilés dans les prochains *Champ libre*.

Autre grande étape pour la PMAF : sa ferme éducative, La Hardonnerie, ouvrira bientôt ses portes au public. Vous recevrez prochainement une invitation pour participer à l'inauguration officielle, qui sera, en plus de fêter les vingt ans de l'association, l'occasion de rencontrer nos pensionnaires à plumes et à poils ainsi que les membres de notre équipe. Enfin, 2014 sera une année de campagnes. Les dindes, des lapins, des oies et des canards seront au cœur de nos actions. Forte de ses vingt années d'expérience, la PMAF sera sur tous les fronts pour gagner du terrain et contribuer à améliorer leurs conditions de vie. Des événements à suivre bien entendu dans nos prochaines communications.

N'en disons pas plus. Nous vous dévoilerons davantage de détails dans le prochain *Champ libre*. En attendant, pour patienter, nous vous souhaitons bonne lecture de cette première édition de l'année 2014 !

PMAF



Protection mondiale
 des animaux de ferme



■ POULES PONDEUSES

Les codes œuf ont dix ans !

Depuis dix ans, les codes 0, 1, 2, 3 imprimés sur les œufs informent le consommateur sur les conditions dans lesquelles ont été élevées les poules pondeuses.

Mention sur la boîte	Code sur l'œuf	Conditions d'élevage
Œufs de poules élevées en plein air (agriculture biologique)	0	Au moins 4 m ² de terrain extérieur par poule et alimentation biologique
Œufs de poules élevées en plein air	1	Au moins 4 m ² de terrain extérieur par poule
Œufs de poules élevées au sol	2	Élevage en bâtiment (à l'intérieur), mais sans cage. Au maximum 9 poules par m ² .
Œufs de poules élevées en cage	3	Élevage en cage avec 13 poules par m ² .



Pour la PMAF, cette obligation réglementaire¹ constitue une avancée majeure dans l'histoire du bien-être animal. Grâce à la codification, les consommateurs sont désormais mieux informés sur les modes d'élevage des poules et peuvent ainsi faire le choix de privilégier des œufs de poules élevées en plein air (code 0 ou 1). La proportion d'œufs de poules élevées en systèmes « non-cage » (code 0, 1 et 2) est d'ailleurs passée de 20% à 42% entre 2008 et 2012 en Europe².

En outre, une étude a montré que 90% des français qui connaissent la signification des codes inscrits sur les coquilles achètent des œufs de poules élevées en plein air (code 0 et 1)³. Pour Aurélia Warin-Ramette, éthologue et chargée de campagnes à la PMAF, « cette codification constitue un véritable outil de communication pour promouvoir les systèmes d'élevage respectueux du bien-être des poules pondeuses ». La PMAF mène depuis 2007 des campagnes visant à informer le grand public sur la signification de ces codes. Retrouvez toutes ces actions sur notre site Internet www.oeufs.org.



Les marques se mettent au plein air

De plus en plus de marques développent des gammes de produits à base d'œufs de poules élevées en plein air. On les retrouve dans les biscuits industriels, les plats préparés, les sauces. Par exemple, Lesieur,

Amora et même les marques de distributeur Carrefour et Leclerc proposent désormais des mayonnaises aux œufs plein air. Soyez attentifs aux étiquettes !

■ VEAUX

De la paille pour les veaux

Début février, l'équipe de la PMAF s'est rendue à Saint-Sulpice-des-Rivoires dans l'Isère, pour rencontrer les responsables de la marque « Le veau des frères Drevon ».

L'objectif de cette rencontre était de comprendre les clés du succès de la marque, pionnière dans l'élevage de veau sur paille en France. « Le veau des frères Drevon » se distingue de la filière « veaux » grâce à un cahier des charges misant avant tout sur le bien-être des animaux.

En effet, la litière paillée apporte aux veaux un grand confort de couchage, une protection contre les maladies et une sécurité optimale. L'alimentation enrichie, composée de lait distribué à volonté par tétine ainsi que, pour les veaux les plus âgés, de maïs et de paille broyée, favorise la digestion des animaux. En outre, les veaux se têtent moins entre eux grâce à l'utilisation de la tétine. Par ailleurs, la marque réduit considérablement le stress des animaux en limitant la durée des transports. Enfin, il convient de noter que « Le veau des frères Drevon » exigeait la mise en groupe des veaux bien avant que la réglementation l'oblige.



La PMAF salue les initiatives des frères Drevon en matière d'innovation pour le bien-être des veaux. Pour Léa Lapostolle, ingénieure agronome et chargée d'études bien-être animal à la PMAF, « les exigences auxquelles répond la marque sont particulièrement exemplaires et doivent être capitalisées au titre des bonnes pratiques d'élevage ». Aujourd'hui, près de 90% des veaux français sont élevés sur caillebotis. La PMAF souhaite, avec cet exemple, accompagner le développement de la filière « veau sur paille » en France.

« Le veau des frères Drevon » est principalement commercialisé dans la région Rhône-Alpes, dans les magasins des enseignes Carrefour et Provencia, notamment sous la signature Engagement Qualité Carrefour.

¹ Réglements 1237/2007 CE, 589/2008 CE, 598/2008 CE concernant les normes de commercialisation applicables aux œufs

² Source : RSPCA 2013 (Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals – association britannique de protection animale)

³ Source : Michael Fountain, Method of production labelling of meat and dairy products research, Juillet 2013

TRANSPORTS D'ANIMAUX VIVANTS ■ BIEN-ÊTRE ANIMAL

Transports de chevreaux : la PMAF sur le terrain

En décembre dernier, l'équipe de la PMAF s'est rendue sur les marchés aux bestiaux de Lezay et Parthenay dans le département des Deux-Sèvres, afin de vérifier si la réglementation sur le transport des chevreaux était bien appliquée.

Deux journées d'enquête ont permis à la PMAF de constater que la dernière note de service du Ministère de l'agriculture concernant le transport des chevreaux destinés à l'engraissement ou à l'abattage était globalement appliquée par les professionnels. Cette note de service datant du 26 mars 2013 exigeait la mise en conformité des cages de transport des chevreaux et de meilleures pratiques dans la manipulation des animaux.

La PMAF avait activement participé aux discussions concernant les entraves à la réglementation, régulièrement constatées au cours de ses précédentes enquêtes sur le transport de chevreaux et par les éleveurs eux-mêmes. Jonathan Fleurent, ingénieur agronome et chargé d'études bien-être animal à la PMAF se réjouit « que l'État et l'ensemble de la filière aient enfin pris ce problème au sérieux. En dépit de la faible valeur marchande des chevreaux, le respect de l'animal passe avant les considérations économiques ».

La PMAF poursuit son travail sur le transport de chevreaux, pour amener les différents acteurs à aller au-delà de la réglementation en termes de bien-être animal. ●



La recherche avance sur le bien-être animal

Fin 2013, la PMAF était invitée à Copenhague par l'ANIHWA¹, un réseau de chercheurs européens, à participer à un colloque sur le thème de la santé et du bien-être en élevage.



L'événement s'est organisé autour d'ateliers d'échange et de réflexion, avec pour objectif de définir trois priorités pour la recherche sur la santé et le bien-être animal. Ces travaux ont permis de fixer les orientations suivantes :

- Définir des indicateurs de santé et de bien-être adaptés à l'usage sur le terrain ;
- Évaluer les conséquences des maladies fréquentes en élevage en termes de bien-être animal ;
- Développer des alternatives aux mutilations en élevage.

Les groupes de travail étaient principalement composés de chercheurs et de vétérinaires de 19 pays européens. La PMAF, quant à elle, intervenait en tant que consultant extérieur. « Notre contribution a été fortement appréciée car nous apportons un point de vue différent des autres participants », nous rapporte Cécile Vuillermet, ingénieure agronome et chargée d'études bien-être animal à la PMAF. La PMAF était d'ailleurs la seule association européenne représentant la protection animale lors de cet événement. ●

¹ L'ANIHWA est un réseau européen dédié à la recherche sur la santé et au bien-être animal



Bien-être des truies : la France tarde à se mettre aux normes.

Depuis le 1er janvier 2013, une directive européenne impose que les truies gestantes soient détenues en groupe pendant une partie de leur gestation. Cette évolution de la réglementation a nécessité une mise aux normes des bâtiments d'élevage, dans la mesure où les truies gestantes étaient auparavant le plus souvent bloquées dans des stalles individuelles. Hélas, bon nombre d'éleveurs ont tardé à réaliser les travaux pour se mettre aux normes. A ce jour, 16% des élevages ne sont toujours pas conformes, une situation que dénonce avec fermeté la PMAF ! Face à cette situation, la Commission européenne a ouvert à l'encontre de la France une procédure contentieuse. ●

■ FERME LA HARDONNERIE

Sauvetage : de nouveaux pensionnaires à La Hardonnerie

Fin novembre, l'équipe de la ferme de la PMAF, La Hardonnerie, a recueilli trois petites canes, une oie, une dinde et trois coqs, saisis suite à une affaire peu banale.

Ces oiseaux, de même que des chiens, des chevaux et des perroquets, ont été découverts lors d'une saisie chez une personne poursuivie pour vol et recel. Les forces de l'ordre ne pensaient pas, qu'en plus des nombreux objets saisis lors de la perquisition, ils trouveraient aussi des animaux et encore moins dans un état si déplorable. Des cadavres côtoyaient les animaux vivants et les oiseaux patageaient dans la boue.

Grâce à la Fondation 30 Millions d'Amis et la SPA de Thierville-sur-Meuse, tous les animaux ont été recueillis : les animaux de ferme ont pu être transportés depuis Châteaudun, en Eure-et-Loir,



jusqu'à Verdun, où notre équipe de La Hardonnerie les a pris en charge.

Avant de rejoindre les animaux déjà présents à la ferme, ces oiseaux sont restés quelques jours isolés afin de bénéficier d'un suivi sanitaire qui leur a permis de retrouver toute leur forme. Les coqs et les canes ne semblent pas avoir trop souffert et se sont très vite adaptés à leur nouvelle vie. La dinde, quant à elle, nécessite des soins spécifiques. Elle est malheureusement restée quasiment aveugle suite à des maladies qui n'ont pas été soignées en temps voulu. Pascal, notre soigneur lui accorde une attention toute particulière. ●

Bubulle : une brebis égarée recueillie à La Hardonnerie

Bubulle est la dernière pensionnaire accueillie à La Hardonnerie. Charmante et charmeuse, cette petite brebis n'a pas fini de faire parler d'elle.

Fin 2013, la Chambre d'agriculture de la Meuse a contacté la PMAF, car une brebis d'un an et demi avait été retrouvée désorientée et paniquée, errant dans la ville de Verdun. Son numéro d'identification (inscrit sur une boucle à l'oreille) ne correspondant à aucun propriétaire actuel, il en a donc été déduit que l'animal avait dû être vendu

à des personnes sans numéro d'élevage officiel, puis abandonné. C'est alors que la PMAF intervient et que Bubulle a pu être placée à La Hardonnerie.



La brebis, de race rustique, a réussi à supporter les conditions météorologiques de cet automne. Elle appartient à la race Thônes et Marthod, originaire de Savoie, élevée pour son lait et sa viande (race mixte). L'animal est néanmoins arrivé à la Hardonnerie avec une laine complètement détremmée par les intempéries, qui ne pouvait donc plus remplir son rôle d'isolant contre le froid.

Après avoir passé quelques semaines en quarantaine, nécessaires pour effectuer son bilan de santé, elle a rejoint le reste du troupeau fin décembre. Bien qu'étant plus petite que les autres moutons, elle s'est très vite imposée dans le groupe. Elle est aujourd'hui très bien adaptée à la vie à la ferme, aux autres animaux et a réussi à charmer toute notre équipe ! ●

SOUTENIR LA PMAF PAR UN LEGS

Les travaux sur La Hardonnerie vont se poursuivre au moins sur les 15 années à venir. Ils vont nécessiter des aménagements importants que nous ne pourrions poursuivre sans un généreux soutien de nos donateurs. Nous espérons financer un nombre de travaux grâce aux legs, assurances-vie et donations que nous recevrons dans les années à venir. Si vous aussi vous souhaitez inscrire la PMAF dans votre testament, le notaire de la PMAF ou son directeur se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. La mission de la PMAF est Reconnue d'Utilité Publique. L'association peut donc recevoir des legs exonérés de tous droits de succession.